

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
SÉANCE DU 27 octobre 2025 – 20 h 30 – Salle des fêtes
– 88540 BUSSANG**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes – 2, place de la Mairie - 88540 BUSSANG en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique PEDUZZI.

PRESENTS :

Commune de Bussang : Bachir AÏD, Anita LUTRINGER, Pascale SPINNHIRNY

Commune de Saint Maurice sur Moselle : Thierry RIGOLLET

Commune de Fresse sur Moselle : Dominique PEDUZZI, Carine THAUVIN

Commune de Le Ménil : Nathalie MONTEMONT, Julien LAROYENNE

Commune du Thillot : Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Brigitte JEANPIERRE

Commune de Ramonchamp : André DEMANGE, Christian LOUIS, Pascale MARIN

Commune de Rupt sur Moselle : Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON

Commune Ferdrupt : Etienne COLIN, Bernard VASSILIEFF

ABSENTS OU EXCUSES :

Commune de Fresse sur Moselle

Rodrigue HUMBERTCLAUDE, excusé donne pouvoir à Carine THAUVIN

Commune du Thillot :

Gérard MOLARD, excusé, donne pouvoir à Jean-Louis DEMANGE

Commune de Ramonchamp :

Virginie BERARD, excusée, donne pouvoir à Pascale MARIN

Commune de Rupt sur Moselle :

Sébastien HEITZLER, absent

Sylvie HERVE, excusée donne pouvoir à Jean-Marc TISSERANT

Marcel LAURENCY, excusé, donne pouvoir à Gisèle VIGNERON

Commune de Saint Maurice sur Moselle :

Danielle SCHMERBER, excusée, pouvoir à Thierry RIGOLLET

Mathieu FERBACH, excusé

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Claude DUBOIS

SECRETAIRE ADJOINT : Karine DEBREILLY

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de votants : 27

Monsieur Dominique PEDUZZI, Président accueille les membres du Conseil Communautaire, et procède à l'appel des conseillers. Le quorum est atteint, les pouvoirs étant énoncés, il déclare la séance ouverte. Il est 20h35.

Monsieur le Président propose de désigner Madame Marie-Claude DUBOIS en qualité de secrétaire de séance. Les membres du Conseil Communautaire acceptent cette proposition.

Monsieur Bachir AÏD en sa qualité de Maire de BUSSANG accueille les délégués communautaires à cette session du conseil communautaire, et souhaite la bienvenue à tous.

La convocation a été adressée le 21 octobre 2025 avec l'ordre du jour suivant :

- ✓ **Compte rendu de l'usage des délégations de l'exécutif**
- ✓ **Consommation énergétique : Piscine Le Thillot**
- ✓ **Compte-rendu Conseil Communautaire du 22 septembre 2025**

- ✓ **COMMANDES PUBLIQUES (1.4.5)**
 - DEL 01_2025 : Contrat de maintenance de la fil air et chauffage du complexe aquatique sis au Thillot.

- ✓ **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE (5.7.7)**
 - DEL 02_2025 : Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
 - DEL 03_2025 : Programme annuel de prévention pour 2025

- ✓ **FINANCES LOCALES (7.4 et 7.10)**
 - DEL 04_2025 : Décision modificative n°3 budget déchets
 - DEL 05_2025 : Occupation précaire de l'entreprise EC2M
 - DEL 06_2025 : Organisation et mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)
 - DEL 07_2025 : Durée des Amortissements - modification du tableau
 - DEL 08_2025 : Organisation tarifaire entrée piscine pour l'opération Téléthon 2025

- ✓ **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES (9.1.3)**
 - DEL 09_2025 : Demande avis adhésion CC de Lunéville à Baccarat à EVODIA
 - DEL 10_2025 : Demande avis adhésion du syndicat intercommunal scolaire du Ban de Vagney au SMIC
 - DEL 11_2025 : Motion organisation et services de santé vallée de la Moselle, du secteur montagne sud des vosges et centre hospitalier
 - DEL 12_2025 : Motion pour l'activité du centre de dépistage des cancers d'Epinal
 - DEL 13_2025 : Contrat de territoire entre la CC-BHV et le Conseil départemental des Vosges

- ✓ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'ajouter les trois points suivants à l'ordre du jour :

CONTRIBUTIONS FINANCIERES A L'OFFICE DE TOURISME - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

CONTRIBUTIONS FINANCIERES A L'OFFICE DE TOURISME - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

CONTRIBUTIONS FINANCIERES AU BUDGET ANNEXE PISCINES

Les membres du Conseil Communautaires acceptent d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

COMPTE RENDU DE L'USAGE DES DELEGATIONS DE L'EXECUTIF

Le compte rendu des délégations a été envoyé aux membres du Conseil Communautaire avec les convocations. Monsieur le Président a fait lecture du compte-rendu de l'usage des délégations et a demandé s'il y avait des remarques sur le compte-rendu des délégations de la précédente réunion.

Considérant l'arrivée de plusieurs agents dans la collectivité les nouveaux embauchés se sont présentés aux membres du Conseil ainsi que la présentation de leurs fonctions. Chaque Vice-président a complété. Monsieur Jean-Marc TISSERANT réitère sa demande de la communication d'un nouvel organigramme compte tenu du flux des nouveaux arrivants.

Monsieur Bachir AID informe que le crochet commandé ne s'appelle pas Kinshofer mais se nomme un crochet champignon, Kinshofer étant une marque.

CONSOMMATION ENERGETIQUE : PISCINE LE THILLOT :

Monsieur le Président demande à Monsieur Julien LAROYENNE de faire la présentation.

Un diaporama vient en support pour présenter la comparaison de la consommation énergétique de la Piscine pour les années 2024 et 2025.

Après travaux :

- Nous obtenons un gain de 50% d'économie de GAZ qui correspond à **29 713,20 € HT** d'économie actuelle (sur l'achat de m3 de gaz dit « consommés »)
- Nous obtenons un gain de 20% d'économie d'électricité qui correspond à **12 330,50 € HT** d'économie

50% d'économie en gaz est cohérent. 20% d'économie en électricité est très surprenant.

Il précise que le travail sur l'économie d'énergie de la piscine se poursuit.

- Une étude est en cours sur le raccordement potentiel de la piscine à la station d'épuration du Thillot. Le projet étant la récupération d'énergie calorifique.
- Une étude ultérieure concernant l'isolation du toboggan extérieur sera faite.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 22 septembre 2025 :

Monsieur le Président remercie très chaleureusement Madame Brigitte JEANPIERRE pour son implication avec Madame Karine DEBREILLY. Il demande si les membres du Conseil Communautaire ont des remarques concernant le compte-rendu du 22 septembre 2025.

Il n'y a pas de remarques, celui-ci est approuvé par l'assemblée.

COMMANDES PUBLIQUES

CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA FIL AIR ET CHAUFFAGE DU COMPLEXE AQUATIQUE SIS AU THILLOT :

Le marché pluriannuel du contrat de maintenance pour le fonctionnement de la centrale de traitement de l'air et des installations de chauffage qui a été signé en 2021 pour une durée de 48 mois arrive à échéance.

Il y a lieu de procéder au lancement d'une procédure de consultation pluriannuelle qui conduira en 2026 à signer un nouveau contrat.

Au préalable et pour assurer la continuité du service, la collectivité est amenée à prolonger par avenant le marché actuel.

Le tarif annuel pour 2026 proposé par l'entreprise titulaire est le même que le tarif annuel initial, hors révision contractuelle des prix, soit 26 616 € TTC par année.

L'avenant numéro un au marché s'établit donc à 26 616 € TTC hors révisions pour porter le montant global du marché à 133 080 € TTC (le montant initial du marché était de 106 464 € TTC pour les 4 premières années)

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Julien LAROYENNE qui présente ce point.

Monsieur Thierry RIGOLLET se questionne sur la somme de 133 080 € au lieu des 106 464 € annoncés.

Monsieur Julien LAROYENNE précise que le montant de 133 080 € correspond au montant initial du marché augmenté de l'avenant 2026.

Monsieur le Président propose de passer au vote

Vote adopté à l'unanimité

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) :

En 2018 la collectivité s'est dotée d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) qui recense et évalue d'abord les risques présents dans l'entreprise. Ensuite, il consigne dans le DUERP le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés. Le but étant d'assurer la sécurité la protection de la santé des salariés.

Le DUERP a été adopté par délibération n° 3 en date du 19/12/2018 par le Conseil Communautaire. Le DUERP est mis à jour lors de toute décision d'aménagement de poste de travail modifiant les conditions de travail ou impactant la santé ou la sécurité des salariés (utilisation d'un nouveau produit chimique dangereux par exemple). Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie (par exemple, apparition de maladies professionnelles). Il est mis à jour au moins 1 fois par an. Compte tenu des évolutions depuis la première délibération, il est nécessaire pour le Conseil Communautaire de se prononcer sur l'actualisation de ce document.

Monsieur le Président demande à Monsieur Clément CAMPOS de faire la présentation de ce point. La Commission F3CST du Centre de Gestion des Vosges a émis un avis favorable.

Monsieur Christian LOUIS se demande si le point de sécurité lorsque l'agent utilise la grue pour vider les containers multi matériaux figurait dans le document.

Ce point de sécurité figure pour l'agent de collecte mais pas pour les usagers qui approchent la zone.

Monsieur le Président met au vote la décision

Vote adopté à l'unanimité

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION :

Le programme annuel de prévention (P.A.P.) est en lien direct avec le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Afin d'amoindrir ou de supprimer un risque ou un danger, chaque année des actions sont proposées, le plus souvent dans le cadre des projets d'investissement annuel. Il est possible aussi d'agir au travers du plan annuel de formation. Dans un document en pièce jointe le PAP sur l'année 2025 est présenté.

Monsieur le Président demande à Monsieur Clément CAMPOS de faire la présentation du document.

Monsieur le Président met au vote la décision

Vote adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET DECHETS

Compte tenu de l'état des crédits consommés au chapitre 012 du budget déchets, concernant notamment la masse salariale, il est proposé de prendre une décision modificative afin d'assurer un nombre suffisant de crédits pour terminer l'exercice.

Monsieur le Président propose la parole à Madame Isabelle CANONACO afin de présenter ce point. Suite à de nombreux arrêts maladie la masse salariale du chapitre doit être réévaluée, il y a lieu de faire un virement du compte 011 au compte 012.

Monsieur le Président met au vote la décision

Vote adopté à l'unanimité.

OCCUPATION PRECAIRE DE L'ENTREPRISE EC2M :

La CC-BHV loue un bâtiment sis au 63 bis rue du Pont Jean situé à Fresse sur Moselle pour une surface utile au sol de 595 m² auprès de France Domaines qui en est propriétaire. Le montant mensuel est de 1.006 € TTC. L'immeuble concerné a été acheté par l'Etat au titre d'une procédure d'expropriation dans le cadre du projet de déviation de la RN.66 des communes en aval du Pont Jean. C'est pourquoi, actuellement, le bâtiment ne peut être vendu par l'Etat et son contrat de location contient un délai de départ d'un mois. D'où l'appellation d'occupation précaire. La

CC-BHV, dans le cadre du soutien au développement économique met à disposition par location ce bâtiment à la société EC2M. Pour ce faire une convention d'occupation précaire entre les deux parties a été signée en septembre 2015.

Le dernier loyer encaissé par la CC-BHV en septembre 2025 est d'un montant TTC de 1.585,56 €.

Pour rappel, des révisions des loyers ont été réalisées au 01/01/2021 et 28/01/2024. L'occupation des lieux doit faire l'objet d'un nouveau contrat qui est en cours de discussion et qui sera présenté prochainement en conseil Communautaire. Aussi dans cette attente la proposition de réévaluation du nouveau montant du loyer s'établi à 1.622,93 € TTC et doit faire l'objet d'une délibération.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Stéphane TRAMZAL.

Ce dernier informe les membres du Conseil Communautaire qu'une réunion de travail doit avoir lieu le mercredi suivant ce Conseil Communautaire. Il y assistera avec Madame Isabelle CANONACO et Monsieur Emmanuel BREDON.

Monsieur le Président met au vote la décision

Vote adopté à l'unanimité.

ORGANISATION ET MISE EN PLACE DE LA FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE (FPU) :

Lors du dernier Conseil Communautaire le passage à la FPU a été entériné. Pour donner suite aux échanges et propositions qui ont été débattus lors des réunions de travail, de commission des finances ou du débat en Conseil Communautaire, il est proposé d'élargir la composition de la commission finances qui avait été arrêtée par délibération en début de mandat. Il sera aussi précisé dans la présente délibération l'activation régulière d'un groupe de travail permettant la mise en place de la FPU.

Monsieur le Président demande à Madame Isabelle CANONACO de faire la présentation. Elle rappelle que l'ensemble des Mairies du territoire a été convié à une réunion en présence de la DGFIP et des services de la Préfecture le 10 octobre 2025 au Thillot. Il est également envisagé d'élargir la Commission Finances à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise que, suite à la réunion du 10 octobre, la création de la CLECT doit être discutée en réunion de Bureau avant d'être présentée en Conseil Communautaire. Il propose de reporter le délai initialement prévu dans la délibération précédente sur le même sujet.

Monsieur le Président met au vote la décision

Vote adopté à l'unanimité.

DUREE DES AMORTISSEMENTS – MODIFICATION DU TABLEAU :

Dans le plan comptable M.57 il est procédé à l'amortissement de certains biens acquis par les budgets d'investissement. La durée d'amortissement est indiquée par nature de bien dans les règles comptables avec des minimas et des maximas. Il appartient au Conseil Communautaire d'arrêter précisément par nature la durée choisie dans les fourchettes données, par un nombre d'années exactes. A noter que depuis l'application de la M.57, l'amortissement ne se fait plus au 1^{er} janvier de l'exercice comptable suivant l'investissement, mais au prorata temporis dès le paiement ou la mise en service du bien acquis. La M57 donne aussi la possibilité d'individualiser l'amortissement d'un bien. C'est pourquoi il est proposé de fixer la durée d'amortissement du camion HE-172-DS à 10 ans.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Isabelle CANONACO qui informe les membres du Conseil Communautaire qu'au vu de la durée d'utilisation du camion BOM, il conviendrait de passer la durée d'amortissement de 8 ans à 10 ans.

Monsieur le Président met au vote la décision
Vote adopté à l'unanimité.

ORGANISATION TARIFAIRE ENTREE PISCINE POUR L'OPERATION TELETHON 2025 :

La CC-BHV a la possibilité de soutenir, comme le font les communes, l'organisation de manifestations au profit du Téléthon. Le complexe aquatique du Thillot pourrait accueillir des activités lors des journées du 6 et 7 décembre prochain. La commission piscine du 20 octobre aura statué sur des propositions qui seront portées à votre connaissance.

Monsieur le Président demande à Monsieur André DEMANGE de faire la présentation. Celui-ci précise que le Directeur de la piscine souhaiterait faire une animation lors du Téléthon 2025 le 6 décembre. Ce point a été présenté en Commission Piscine le 20 octobre 2025. Il informe que les recettes de cette journée seront reversées au Téléthon.

Monsieur le Président met au vote la décision
Vote adopté à l'unanimité.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

DEMANDE AVIS ADHESION CC DE LUNEVILLE A BACCARAT A EVODIA :

Le syndicat intercommunal EVODIA (Établissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action) demande à la CC-BHV qui adhère au syndicat au titre des communes qu'elle représente, de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes de Lunéville à Baccarat.

Monsieur le Président met au vote la décision
Vote adopté à l'unanimité.

DEMANDE AVIS ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU BAN DE VAGNEY AU SMIC :

Le syndicat Mixte de l'Informatisation Communale demande à la CC-BHV qui est adhérente à l'organisme, de se prononcer sur l'adhésion du syndicat Intercommunal Scolaire du Ban de Vagney.

Monsieur le Président met au vote la décision
Vote adopté à l'unanimité.

MOTION ORGANISATION ET SERVICES DE SANTE VALLEE DE LA MOSELLE, DU SECTEUR MONTAGNE SUD DES VOSGES ET CENTRE HOSPITALIER :

Lors d'une réunion du bureau Communautaire les représentants d'ADEMAT-H ont présenté un point de situation des actions de l'association depuis sa dernière assemblée générale qui s'est tenue à Rupt sur Moselle.

Lors de cette réunion de bureau, la volonté a été de soumettre aux Communes et Communautés de Communes une motion permettant d'exprimer les attentes du bassin de vie sanitaire, soit 80.000 habitants ou résidents, recouvrant les Vosges du Sud sur l'intégralité de la chaîne des soins, depuis la santé de ville jusqu'à la santé hospitalière, en passant par le traitement des urgences médicales.

La motion veut :

- Affirmer avec vigueur notre identité et notre spécificité territoriale reconnue par « la loi montagne » du 9 janvier 1985, relative au développement et à la protection de la montagne complétée par la loi montagne 2 de décembre 2016,
- Confirmer les délibérations déjà prises antérieurement concernant l'exigence du maintien d'un service public hospitalier complet à Remiremont (avec services de médecine et d'urgences 24/24, chirurgie et maternité, gravement mise en cause dans le projet médical)
 - o Pour une égalité d'accès à moins de trente minutes sur tout notre territoire,
 - o Pour réduire les risques de pertes de chance liés au temps de transport,
 - o Pour limiter les émissions de CO² comme les dépenses engendrées, pour les usagers et le SDIS notamment, par des trajets plus longs vers d'autres hôpitaux,
- Réclamer avec force la réouverture du service des urgences à l'hôpital de Remiremont la nuit et les week-ends et refuser des fermetures provisoires qui masquent une volonté de démantèlement du service public (+ de 500 jours de fermeture des urgences à Remiremont, plus de 7 ans de fermeture provisoire du Centre médico psychologique de Bruyères),
- Exiger que l'Agence Régionale de Santé reconsidère le découpage territorial des établissements de santé et que Remiremont ne soit plus rattaché aux Vosges centrales mais bien considéré comme établissement hospitalier du Massif du Sud vosgien au même titre que Bussang et Le Thillot,
- Demander qu'une direction déléguée, responsable et durable soit affectée à Remiremont,
- Refuser de voir nos établissements de santé se transformer insidieusement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,
- Renouveler son adhésion à l'ADEMAT-H pour l'année 2025 pour confirmer notre volonté de participer à la défense et à la promotion de notre territoire de montagne qui doit pouvoir s'appuyer sur des établissements de santé de qualité pour toutes les générations d'habitants permanents ou saisonniers du massif et des vallées,
- Adresser ladite délibération à Madame la Ministre du Travail, de la Santé des Solidarités et des Familles, à Madame la Directrice Régionale de l'ARS, Madame la Déléguée Territoriale de l'ARS dans les Vosges, Madame la Préfète des Vosges.

Monsieur le Président met au vote la décision

Vote adopté à la majorité moins une voix.

MOTION POUR L'ACTIVITE DU CENTRE DE DEPISTAGE DES CANCERS D'EPINAL :

Lors de la même réunion du bureau de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges, il a été évoqué la situation du centre de dépistage des cancers d'Épinal et de son utilité indispensable dans le département. C'est le seul point de prévention dans les Vosges.

Le projet de motion indiquerait :

Dans les Vosges, des milliers de femmes et d'hommes comptent chaque année sur le centre de dépistage du cancer d'Épinal pour se faire accompagner, informer, prévenir et détecter à temps les premiers signes de maladie. C'est une structure de proximité, à taille humaine, essentielle pour de nombreux Vosgiens. Et pourtant, sa fermeture vient d'être brutalement annoncée pour octobre 2025, sans concertations, sans chercher de solutions.

Cette décision est incompréhensible. Alors que la lutte contre le cancer repose avant tout sur la prévention, alors que les hôpitaux et les centres spécialisés de la région travaillent main dans la main pour améliorer les parcours de soins, alors que les associations locales se mobilisent avec énergie pour sensibiliser, voilà qu'on prive tout un territoire d'un maillon crucial de la chaîne. C'est un coup dur porté à la santé publique vosgienne.

Nous refusons que la santé des Vosgiens soit sacrifiée pour des raisons budgétaires. Fermer ce centre, c'est éloigner les habitants d'un service vital. C'est faire reculer la prévention, et donc la lutte contre le cancer.

Ensemble, disons non à cette décision injuste. Ensemble, montrons que les Vosgiens ne se laisseront pas faire.

Monsieur le Président met au vote la décision

Vote adopté à l'unanimité.

CONTRAT DE TERRITOIRE ENTRE LA CC-BHV ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES :

Un contrat de territoire entre la CC-BHV et le Conseil départemental des Vosges est en cours. Il doit être actualisé régulièrement en fonction des projets des Communes et de la Communauté de Communes. Il est proposé de mettre à jour ce contrat.

Monsieur le Président précise qu'une mise à jour du tableau annexé à la convention doit être effectuée par les Communes du territoire. Concernant notre territoire, nous ajouterons le projet d'achat d'un terrain de 5 000 m² sur la Commune de Fresse sur Moselle.

Monsieur le Président met au vote la décision

Vote adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

CONTRIBUTIONS FINANCIERES A L'OFFICE DE TOURISME - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

En complément de la délibération n°12, prise lors de la réunion du 16 juin 2025, le Conseil Communautaire est appelé à autoriser le versement de contributions financières à l'office de tourisme suivant ces modalités :

- Le montant maximal versé durant l'exercice 2025 ne pourra excéder un plafond fixé à 160.000 €.
- Le versement de ce montant sera effectué en plusieurs acomptes.

- Les acomptes pourront être versés de manière variable en fonction des besoins exprimés et justifiés par l'Office de Tourisme OTCBHV, dans la limite du montant maximum voté pour l'exercice.
- Le montant du premier acompte ne pourra excéder 30% du montant plafond fixé.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Isabelle CANONACO qui présente ce point.

Monsieur le Président met au vote la décision
Vote adopté à l'unanimité.

CONTRIBUTIONS FINANCIERES A L'OFFICE DE TOURISME - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

En complément de la délibération n°12, prise lors de la réunion du 16 juin 2025, le Conseil Communautaire est appelé à autoriser le versement de contributions financières à l'office de tourisme suivant ces modalités :

- Le montant de la contribution versée par la CC-BHV est de 11.035,40 €

Monsieur le Président demande à Madame Isabelle CANONACO de présenter ce point.

Monsieur le Président met au vote la décision
Vote adopté à l'unanimité.

CONTRIBUTIONS FINANCIERES AU BUDGET ANNEXE PISCINES

En complément de la délibération n°12, prise lors de la réunion du 16 juin 2025, le Conseil Communautaire est appelé à autoriser le versement de contributions financières au budget annexe Piscines suivant ces modalités :

- Le montant maximal versé durant l'exercice 2025 ne pourra excéder un plafond fixé à 780.000 €
- Le versement de ce montant sera effectué en plusieurs acomptes.
- Les acomptes pourront être versés de manière variable en fonction des besoins exprimés et justifiés par le service responsable, dans la limite du montant maximum voté pour l'exercice.
- Le montant du premier acompte ne pourra excéder 30% du montant plafond fixé.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Isabelle CANONACO.

Monsieur le Président met au vote la décision
Vote adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président demande si les membres du Conseil Communautaire ont des questions.

Pas de questions, ni d'informations diverses.

Monsieur le Président lève la séance. Fin de séance à 22h05

Le Président,

Dominique PEDUZZI



La secrétaire de séance,

Marie-Claude DUBOIS